



« Les Amis de Saint Brevin »
ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral
pour
la protection de l'Environnement –

Adresser courrier -
23 Avenue Saint Georges –
44250 SAINT BREVIN -

Email : contact@lesamisdesaintbrevin.fr
Site : www.lesamisdesaintbrevin.fr

Compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2008
avec M.EMERIAU conseiller délégué chargé de la sécurité

Pour les ASB : JP Deffuant, G Ackaouy, H Poinot

La réunion a porté sur les points suivants :

- l'évocation des problèmes de sécurité et d'incivilités avec les réponses apportées
- les moyens de la commune
- les actions prioritaires à entreprendre

1- les problèmes

Plages-chemin côtier

- Kite-surfs : non respect des zones d'évolution → la police municipale selon ses disponibilités et ses horaires de travail fera des actions de surveillance. Il serait souhaitable qu'en cas d'infraction caractérisée et répétée, les « victimes » fassent ponctuellement appel à la police municipale (via la mairie) ou à la gendarmerie aux heures où la police municipale n'est pas disponible. Il a déjà été demandé aux responsables des écoles de kites d'être vigilants et de faire appel aux autorités compétentes et disponibles en cas d'infraction constatée (cela a d'ailleurs été fait durant l'été 2008). Nous demandons que les numéros à appeler suivant les heures soient indiqués sur les affiches précisant, à l'entrée des plages, le règlement en vigueur et rappelons que cela ne devrait pas exclure les rondes de surveillance, en particulier aux heures où sont signalées le plus d'infractions. En fait il nous a été précisé qu'il faut appeler prioritairement la mairie, au 02 40 64 44 44 quand cela est possible.
- Vélos sur sentier côtier, chiens sur la plage et cavaliers : idem et notamment respect des plages horaires et estran pour cavaliers
- Bâines et Boivre : Problème technique de la gestion de l'écoulement du Boivre (à transmettre aux services compétents)
- Règlement de plage : La signalétique sera revue et complétée

Urbanisme-arbres

- Rappel du respect des règles en matière de déclaration préalable : annexes, clôtures, vérandas.... → pourra être rappelé périodiquement dans Brev'Info. Les contrôles font partie des missions de la police municipale.
- Elagage ou abattage des arbres : idem → une demande doit être adressée en mairie

Bruit-circulation-stationnement

- 2 roues bruyants, vitesse excessive et stationnement interdit → la police municipale est équipée d'un sonomètre et d'un Eurolaser. En réorganisant le service, la police municipale effectuera davantage de contrôles, actuellement insuffisant. Le stationnement interdit sera verbalisé sans faille.
- Pour les animations sonorisées : veiller au respect de l'application des horaires. Il est néanmoins rappelé que Saint Brevin, et en particulier le centre de l'Océan, est une station balnéaire où les animations, en période estivale, sont souhaitables.

Propriétés en état d'abandon

- La villa Sofia : problème de succession qui constitue un blocage.
- Le projet immobilier du débarcadère : refus des autorités pour la réalisation. Immeubles délabrés et squattés. La mairie a fait une demande de mise en sécurité du site en août et adressé un courrier à Promocéan qui a installé de sommaires protections (à suivre)

2- les moyens

- La commune dispose de 4 policiers municipaux (total de 140 heures hebdomadaires) et a recours à 2 ASVP en période estivale
- Leur plage horaire de travail s'achève à 18 heures
- 2 policiers sont mobilisés sur les 3 marchés qui passent à 6 en saison
- Ils sont chargés de porter les documents administratifs à la Sous-Préfecture.

On constate que leur disponibilité est réduite pour assurer leurs missions de contrôle, de surveillance, de prévention et de verbalisation.

Par ailleurs le départ soudain du seul policier agréé et/ou assermenté suspend momentanément les actions de contrôles en matière d'urbanisme et de bruit.

3- les actions

- Assurer la formation d'un policier municipal pour reprendre rapidement les actions de contrôle précitées
- Etudier la possibilité d'alléger certaines tâches des policiers municipaux pour les recentrer sur leurs missions régaliennes.
- Entreprendre des missions de contrôles ponctuels dissuasifs, objet d'une publicité bien ciblée.
- Pour les ASB inviter tout citoyen à contacter la police municipale en cas d'infraction grave ou répétée.
- Les Amis de Saint Brevin souhaitent la publication annuelle d'un bilan de l'action de la police municipale

Nous remercions M. EMERIAU de nous avoir reçu avec courtoisie et d'avoir été attentif à nos propos et nous notons une véritable envie de faire évoluer favorablement les choses dans les domaines de l'organisation et des missions de la police municipale.